

Ouganda

Environnement opérationnel

Contexte

La guerre civile qui a duré plus de vingt ans a fait des dizaines de milliers de victimes et déplacé environ 1,6 million de personnes en Ouganda. Les conditions de vie déplorables observées au nord du pays, où les camps de déplacés internes manquent d'eau potable, ont conduit les Nations Unies à décrire cette crise comme l'une des pires catastrophes humanitaires au monde. Cependant, la conclusion d'un accord de cessation des hostilités a fait renaître l'espoir, laissant entrevoir un terme à ces souffrances. Depuis, les pourparlers de paix entamés par le Gouvernement ougandais et les rebelles de l'Armée de résistance du Seigneur (*Lord's Resistance Army*) ont progressé, les deux parties parvenant à un accord sur trois des cinq points inscrits à l'ordre du jour.

La nouvelle loi sur les réfugiés, qui est entrée en vigueur en 2006, inscrit les persécutions sexistes au nombre des motifs justifiant l'octroi du statut de réfugié. Le texte aborde dans une optique progressiste la liberté de circulation, le droit au travail, les droits fonciers et le traitement des réfugiés dans les situations d'afflux massifs.

Tout en aidant les réfugiés soudanais, congolais et rwandais qui ont opté pour le rapatriement librement consenti, l'UNHCR soumettra des demandes de réinstallation dans des pays tiers pour les réfugiés qui peuvent y prétendre.

Besoins

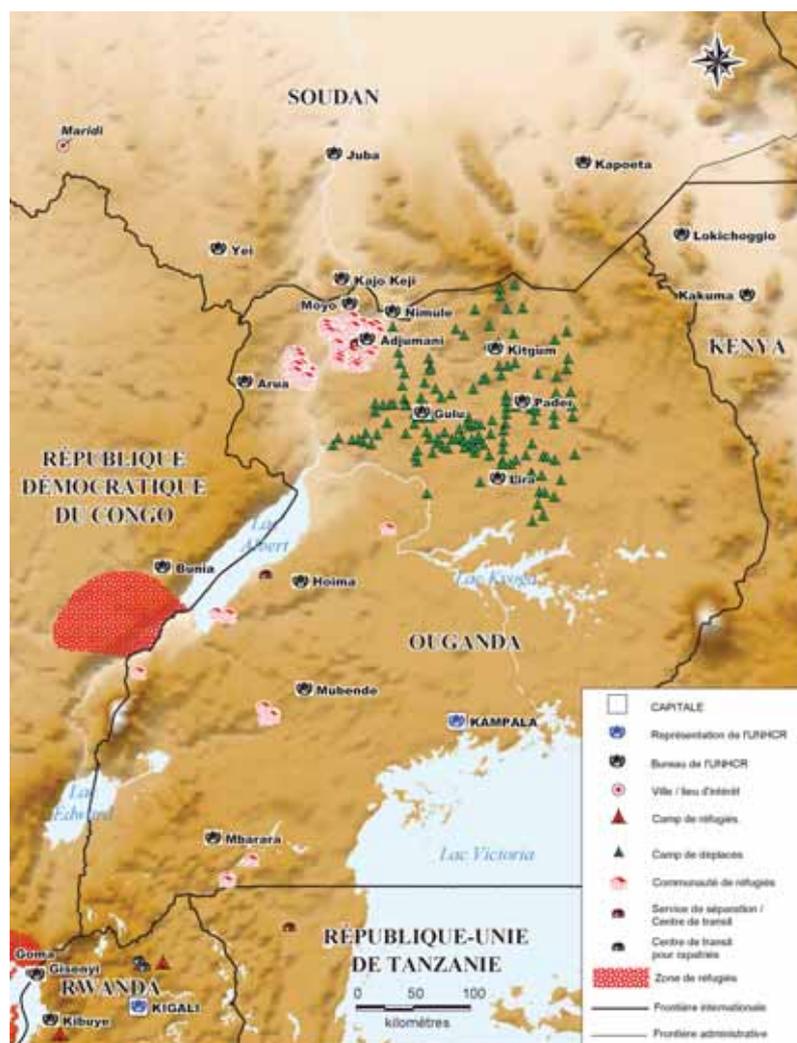
L'UNHCR entend renforcer les capacités des organismes gouvernementaux, former leur personnel à l'application de la nouvelle loi sur les réfugiés et mener des campagnes d'information-sensibilisation sur les droits des réfugiés et les procédures d'asile. La remise à neuf des écoles, des salles des fêtes et des centres médico-sociaux destinés aux réfugiés soudanais, qui seront transférés aux communautés locales après le rapatriement, nécessite également un appui financier.

Total des besoins

2008: 16 851 084 dollars E.-U.

2009: 16 147 083 dollars E.-U.

(Ce montant concerne exclusivement le programme annuel. Les besoins financiers relatifs au programme supplémentaire en faveur des déplacés internes sont en cours de finalisation.)



Objectifs principaux

- Protéger et assister les réfugiés et les demandeurs d'asile, en facilitant leur accès aux procédures d'asile, en prévenant le refoulement, les mauvais traitements et la violence sexuelle et sexiste, et en maintenant le caractère civil des camps de réfugiés.
- Dans le cadre de l'approche modulaire, protéger les déplacés internes des mauvais traitements, de l'exploitation et de la violence sexuelle et sexiste.
- Faciliter et promouvoir, lorsque c'est possible, le rapatriement librement consenti des réfugiés et le retour durable des déplacés internes dans leurs localités d'origine.
- Aider toutes les personnes relevant de la compétence de l'UNHCR à jouir de leurs droits économiques et sociaux en centrant l'action sur les programmes d'autosuffisance, les soins de santé essentiels, la prévention et le traitement de la malnutrition, du VIH et du SIDA et du paludisme, l'éducation dans le cycle primaire, l'eau et l'assainissement et l'émancipation féminine.
- Aider les autorités gouvernementales à appliquer la nouvelle loi sur les réfugiés.

- Faire face avec efficacité aux nouveaux afflux de demandeurs d'asile congolais.
- Coopérer avec le module du relèvement précoce pour mettre en œuvre le Plan de paix, de relèvement et de développement, ainsi que les Plans de développement des districts.

Cibles prioritaires en 2008 et en 2009

- Aucun cas de refoulement ou d'arrestation arbitraire.
- Quelque 50 000 réfugiés soudanais regagnent leur pays de leur plein gré avec l'aide de l'UNHCR en 2008 et 50 000 de leurs compatriotes les imitent en 2009.
- Le délai nécessaire à la détermination du statut de réfugié est réduit en 2008 et se raccourcit encore en 2009.
- Toutes les victimes de violences sexuelles et sexistes commises dans des zones accueillant des réfugiés ou des déplacés internes bénéficient d'une assistance et d'un accompagnement psychosocial.
- Les conditions de vie dans les zones d'installation des réfugiés sont identiques à celles des communautés autochtones établies dans les environs.
- D'ici à 2009, tous les camps de déplacés internes sont transformés en structures viables, susceptibles d'être utilisées par la population autochtone.
- En 2008, le taux de scolarisation des enfants réfugiés en âge d'aller à l'école passe de 63 à 80 pour cent.
- Dans les zones d'installation des réfugiés, le taux de distribution des moustiquaires imprégnées passe de 40 à 60 pour cent de la population en 2008 et augmente encore en 2009.
- Le pourcentage de femmes en âge de procréer qui reçoivent des protections périodiques passe de 60 à 80 pour cent en 2008 et à 100 pour cent en 2009.
- L'approvisionnement des camps en eau passe de 12 litres par personne et par jour (volume actuel) à 15 litres par personne et par jour en 2008.
- La stratégie d'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité est appliquée à tous les programmes en faveur des réfugiés et des déplacés internes.
- La capacité de protection des autorités centrales et locales se renforce, avec l'aide de l'UNHCR.
- Tous les réfugiés bénéficient d'informations sur les procédures de rapatriement librement consenti et d'enregistrement.
- Tous les déplacés internes reçoivent des informations sur les retours volontaires assistés.
- L'UNHCR met au point une stratégie pour se retirer des zones qui accueillent des déplacés internes.

Stratégie et activités

Réfugiés soudanais

L'UNHCR continuera à faciliter et, dans la mesure du possible, à promouvoir le rapatriement librement consenti des réfugiés soudanais au Sud-Soudan. Un Accord tripartite de rapatriement librement consenti, conclu par l'UNHCR et les Gouvernements soudanais et ougandais devrait permettre à quelque 50 000 réfugiés soudanais de regagner leurs foyers en 2008.

Au titre de ce processus, le Haut Commissariat organisera des procédures d'inscription au rapatriement librement consenti dans les zones d'installation, afin de permettre aux réfugiés qui souhaitent rentrer dans leur pays de le faire dans la sécurité et dans la dignité. À cet égard, en 2008, les priorités consisteront à renforcer les moyens logistiques pour faciliter les rapatriements, à ouvrir un nouveau couloir de rapatriement en direction de Nimule et de Torit, dans l'État de l'Equatoria oriental (Soudan) et à informer les réfugiés des conditions de vie dans les régions de destination.

Réfugiés congolais (RDC)

À l'heure actuelle, quelque 30 000 Congolais, résidant pour la plupart dans des zones d'installation, sont réfugiés au sud-ouest de l'Ouganda. L'UNHCR offrira protection et assistance à ces réfugiés, tout en facilitant leur rapatriement librement consenti. Les dossiers des réfugiés pouvant prétendre à une réinstallation seront soumis à des pays tiers. La dégradation de la situation dans les régions situées à l'est de la République démocratique du Congo (RDC) risque de provoquer un afflux massif en Ouganda. En coopération avec le Gouvernement et d'autres acteurs, le Haut Commissariat élaborera des plans d'urgence pour parer à une telle éventualité.

Réfugiés rwandais

L'Ouganda accueille près de 20 000 réfugiés enregistrés d'origine rwandaise. Ceux-ci vivent pour la plupart dans les zones d'installation de Nakivale, Oruchinga, Kyangwali, Kiryandongo et Kyaka, situés à l'ouest et au sud-ouest du pays. Une Commission tripartite de rapatriement, composée de l'UNHCR et des Gouvernements rwandais et ougandais, s'est réunie à Kigali en juillet 2007. La Commission a décidé d'intensifier les campagnes destinées à informer les réfugiés de la situation qui règne dans leur pays d'origine et à promouvoir le rapatriement librement consenti, en tant que solution durable la plus adaptée.

Réfugiés urbains

Jusqu'à 20 000 réfugiés, originaires du Burundi, de la République démocratique du Congo, de l'Érythrée, de l'Éthiopie, du Kenya, du Rwanda et de la Somalie, vivent à Kampala. L'UNHCR aidera le Comité d'éligibilité des réfugiés à se doter de moyens plus solides pour assurer la détermination du statut de réfugié et garantir l'accès des réfugiés urbains aux procédures d'asile.



Réfugiés congolais (RDC) arrivant dans le district de Kisoro.

Contraintes

L'insécurité qui sévit au Sud-Soudan, ainsi que la faiblesse des capacités d'absorption, dissuadent nombre de réfugiés de regagner cette région. Il est difficile d'entrer en contact avec toutes les populations déplacées à l'intérieur du pays, car celles-ci sont dispersées sur de vastes territoires. Les institutions gouvernementales devront renforcer leurs capacités et il faudra organiser des campagnes d'information pour que la loi sur les réfugiés puisse être pleinement appliquée.

Coordination

L'UNHCR exécutera ses programmes en faveur des réfugiés et des déplacés internes en étroite coordination avec le Gouvernement ougandais, des institutions des Nations Unies, des ONG et d'autres partenaires humanitaires et de développement. Le Haut Commissariat et le PNUD travailleront à des projets de relèvement précoce, afin d'assurer une transition sans heurts entre les secours et les activités de développement dans les zones de retour.

Chiffres prévisionnels

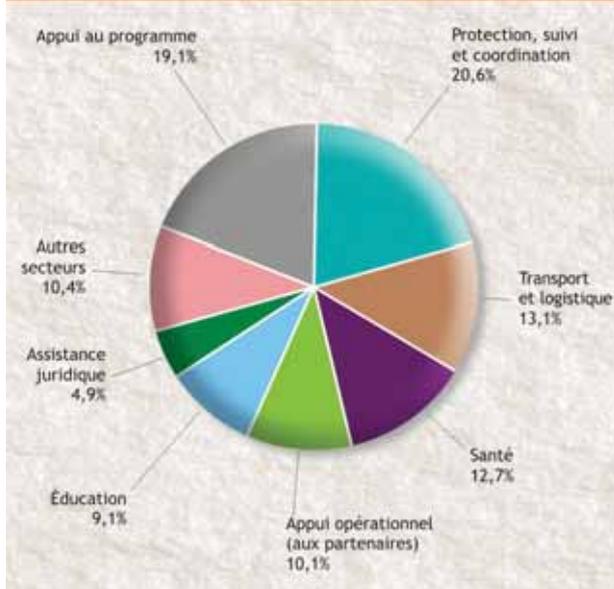
Type de population	Origine	Janvier 2008		Déc. 2008 - Janv. 2009		Décembre 2009	
		Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR	Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR	Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR
Réfugiés	Soudan	205 220	164 570	162 410	150 330	118 090	115 590
	RDC	28 770	28 770	25 770	25 770	18 680	18 680
	Rwanda	21 870	17 000	21 630	16 060	21 390	15 120
	Pays divers	4 900	4 170	4 070	3 320	3 210	2 440
	Rwanda	3 000	-	3 000	-	3 000	-
Demandeurs d'asile	Somalie	2 000	-	2 000	-	2 000	-
	Burundi	900	-	900	-	900	-
	Pays divers	800	-	800	-	800	-
Déplacés internes		1 600 000	1 600 000	1 200 000	1 200 000	800 000	800 000
Total		1 867 460	1 814 510	1 420 580	1 395 480	968 070	951 820

Organisation et mise en œuvre

Présence de l'UNHCR

	2008	2009
Nbre de bureaux	11	11
Effectif total	136	136
Fonctionnaires internationaux	17	17
Collaborateurs nationaux	83	83
JEA	5	5
VNU	30	30
Agents déployés	1	1

Budget-programme biennal par secteur 2008-2009



Déplacés internes

Pour améliorer l'intervention internationale face à la crise humanitaire qui frappe le nord de l'Ouganda, l'UNHCR assumera la responsabilité des modules de la protection des déplacés internes, de la coordination des camps et de la gestion des camps. Il recherchera également des solutions durables pour les déplacés internes, en facilitant leur retour volontaire dans leurs localités d'origine, leur intégration dans les zones où ils sont actuellement accueillis et leur transfert dans d'autres régions du pays. À mesure que les pourparlers de paix entre le Gouvernement ougandais et l'Armée de résistance du Seigneur progresseront, l'UNHCR et ses partenaires amplifieront le suivi de la protection. Le mécanisme du Comité permanent interorganisations les aidera à améliorer les conditions de vie dans les zones de retour et à transformer les anciens camps en villages viables. L'UNHCR restera à Gulu, Lira, Kitgum et

Pader (nord de l'Ouganda) pendant les deux années à venir afin d'assurer un suivi efficace sur le terrain.

Les objectifs fixés pour 2008 et 2009 consistent à :

- Suivre la situation des déplacés internes et assurer leur protection dans les camps et dans les zones de retour.
- Mettre en place un cadre de suivi et de compte rendu relatif aux retours des déplacés internes.
- Contribuer au renforcement des capacités des institutions gouvernementales dans les domaines suivants : protection, suivi, gestion des camps, orientation psychosociale et assistance aux survivants de violences sexuelles et sexistes, traitement des individus qui ont des besoins particuliers et programmes d'aide aux retours.
- Œuvrer avec le PNUD et le Gouvernement à l'amélioration des programmes d'appui communautaires dans les zones de retour.

Partenaires

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux : Administration locale du district de Moyo, Cabinet du Premier ministre, Direction des services communautaires (districts d'Arua et de Yumbe), Direction des services de santé (districts d'Arua, Yumbe, Masindi et Adjumani), ministère des Travaux publics et des Transports, Offices de l'éducation (districts d'Arua, de Moyo et de Yumbe).

ONG : Action humanitaire africaine, *Aktion African Hilfe*, *African Development and Emergency Organization*, *African Initiative for Relief and Development*, *African Development Initiative*, *American Refugee Committee*, *Arbeiter Samariter Bund*, *Association of Volunteers in International Service*, Comité international de secours, Conseil danois pour les réfugiés, Conseil norvégien pour les réfugiés, *Deutscher Entwicklung Dienst*, *Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit*, Fonds chrétien pour l'enfance, *GOAL Ireland*, *InterAid Uganda*, *Madi AIDS Control Initiative*, *Samaritan's Purse*, Service jésuite des réfugiés, *War Child Canada*, *Windle Trust Uganda*, *Youth Anti Aids Service Association*.

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux : Cabinet du Premier ministre, Comités de gestion des catastrophes à l'échelle des districts, Direction des services de santé (districts de Kyenjojo, d'Hoima, d'Isingiro), Offices de l'éducation (districts d'Adjumani, de Kyenjojo, d'Hoima, d'Isingiro).

ONG : Conseil finlandais pour les réfugiés, *International Medical Corps*, *Right to Play*.

Autres : HCDH, OCHA, ONUSIDA, PAM, PNUD, UNICEF.

Budget (dollars E.-U.)					
Activités et services	2007			2008	2009
	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire	Total	Budget-programme annuel	Budget-programme annuel
Protection, suivi et coordination	3 600 790	4 347 049	7 947 839	3 401 300	3 401 300
Abris et autres infrastructures	551 744	667 224	1 218 968	165 714	157 675
Appui opérationnel (aux partenaires)	1 389 019	523 782	1 912 801	1 705 537	1 632 526
Assainissement	312 152	9 000	321 152	173 322	161 506
Assistance juridique	470 238	4 080 000	4 550 238	896 538	719 071
Besoins domestiques	162 480	2 498 797	2 661 277	136 714	133 966
Bétail	18 795	0	18 795	0	0
Eau	743 970	166 800	910 770	210 641	198 535
Éducation	2 002 924	40 000	2 042 924	1 594 325	1 407 324
Production vivrière	67 724	0	67 724	8 896	8 896
Santé	2 075 398	145 000	2 220 398	2 157 505	2 030 329
Services communautaires	1 324 380	70 000	1 394 380	882 421	732 854
Sylviculture	169 682	0	169 682	278 996	171 344
Transport et logistique	2 002 397	850 000	2 852 397	2 089 392	2 241 974
Total des opérations	14 891 692	13 397 652	28 289 344	13 701 301	12 997 300
Appui au programme	3 057 322	122 310	3 179 632	3 149 783	3 149 783
Total	17 949 014	13 519 962	31 468 976	16 851 084	16 147 083

Note: Le Budget-programme supplémentaire n'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses d'appui indirectes de l'UNHCR.